

L'ACCÈS AUX MARCHÉS

Lorsque l'Accord général a été signé en 1947, les membres fondateurs avaient surtout pour objectif de réduire les droits de douane sur les marchandises et, par le fait même, d'améliorer l'accès aux marchés mondiaux. Les six cycles de négociations commerciales multilatérales qui se sont succédé ont continué de mettre l'accent sur l'accès aux marchés.

La réduction des droits de douane et des barrières non tarifaires qui touchent les marchandises constitue aussi l'un des objectifs importants des négociations actuelles. Dans la Déclaration de Punta del Este, qui a lancé officiellement les négociations d'Uruguay, les parties contractantes à l'Accord général sont convenues d'oeuvrer ensemble à la réduction ou à l'élimination des droits de douane et des barrières non tarifaires, de même qu'à la libéralisation du commerce des produits provenant des ressources naturelles.

Plusieurs cycles successifs de négociations ont permis de réduire considérablement les droits de douane, à tel point que, pour certains produits, ils ne représentent plus un obstacle important au commerce international - du moins parmi les pays développés. On ne peut pas en dire autant des pays en voie de développement, où les droits de douane et les barrières non tarifaires demeurent élevés, et qui recèlent des débouchés importants pour les exportations canadiennes.

Même si les droits de douane sont peu élevés en moyenne, la plupart des nations industrialisées continuent de maintenir des droits élevés dans certains secteurs. En outre, la question de la progressivité des droits, c'est-à-dire de l'imposition de droits plus élevés sur les produits transformés, est une source de préoccupation, surtout pour les industries canadiennes qui oeuvrent dans le secteur des ressources naturelles.

Au fur et à mesure que les droits de douane ont été réduits, les pays ont eu davantage recours aux mesures non tarifaires pour faire obstacle aux échanges internationaux. Mentionnons entre autres le contingentement des importations, les prescriptions en matière de licence, les normes